

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
commission des musiques instituée par le décret du 28
mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle. - Extrait**

A.M. 05-08-2020

M.B. 11-09-2020

Modification :

A.M. 12-02-2021 - M.B. 09-03-2021

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 71 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Considérant l'appel à candidatures publié le 27 juin 2019 ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

ACHTEN Nicolas	AIT OUSSAID Samia
ANDERSON Elizabeth	BERO Michel
BISSOT Julie	BODSON Isabelle
BOEVE Stijn	BOGAERTS Clément
CARTIER Marie	CASALE Vincenzo
CHAPPEL Samuel	CHARLES Baptiste
CONSIGLIO Anthony	COTMAN Nicolas
DAVIDSON Alexandre	DAWANS Frédérique
de HAES Cyrille	de SAINT-MARCQ Arthur
de VILLE Sabine	DEL CANE Philippe
DELCOUR Patrick	DELCROIX Frédéric
DELEU Arnaud	DROIXHE Daniel
DUNKELMAN Stephan	ETIENNE Pierre
FALQUE-VERT Marine	FIERENS GEVAERT Bernard
FRANCK Philippe	GERARD Philippe
GOFFIN Jean-Pierre	GOSSSELIN Sophie
GREINDL Emmanuelle	GUILLIN Jean-François
HAMMOND MERCHANT Alix	HEPP Vincent
HINANT Guy-Marc	HOLLANGE Marc
JANSSENS Catherine	JANSSENS-LODEWICKX Claude-Evence
JAUMAIN Nicolas	JONETTE Gaëtan
JOTTARD Marie-Christine	KEUSTERMANS Michel
KNEIP Gaëtan	LAURIA Nicolas
LAVAL Simon	LE DUC Florent
LEDOUX Claude	LEJEUNE Edwige

LEONET Rudy	LETORT Bruno
LIA Angela	LOYEN Christophe
LUYCKFASSEEL Arnaud	MAGAIN Céline
MALENGREAU Thérèse	MANEYROL Benjamin
MARCHAL Jean-Marie	MARECHAL Frédéric
MARION Philippe	MAZZONIS DI PRALAFERA Stefano
MELI Max	MONVILLE Claire
MPATHA MUANZA Serge	NOISIEZ Pierre
PATIGNY Renaud	PIERREUSE Bernard
PINCHART Alexandre	PLUMHANS Laurent
RAKET Simon	REUMONT Jean-Yves
RONDAL Manuel	SCHOOS Benjamin
SEJNI Imen	SOTIAUX Daniel
SOUPART Emmanuelle	STRUELENS Céline
TODOROFF Todor	VAN HAEPEREN Thomas
VAN ROMPAEY Peter	VANDEN HEEDE Samuel
VANDERDEELEN Thom	VANHALST Olivier
VANSTRAELEN Marie-Claire	VECCHIO Gretalinda
WEISSMANN Daniel	WERY Sarah
WIEERS Nicolas	

Considérant que toutes ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné, prolongé en date du 26 août 2019 jusqu'au 30 septembre 2019 ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 et annexée au présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé et prévues par les articles 3, 4 60, 61 et 71 du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par les personnes suivantes :

ACHTEN Nicolas	ANDERSON Elizabeth
BERO Michel	BISSOT Julie
BODSON Isabelle	BOEVE Stijn
CASALE Vincenzo	CONSIGLIO Anthony
DAVIDSON Alexandre	DAWANS Frédérique
DE HAES Cyrille	DE VILLE Sabine
DUNKELMAN Stephan	FALQUE-VERT Marine
GERARD Philippe	GOFFIN Jean-Pierre
GOSSELIN Sophie	GREINDL Emmanuelle
HAMMOND MERCHANT Alix	HEPP Vincent
JANSSENS Catherine	JOTTARD Marie-Christine
LEDOUX Claude	LEDUC Florent
LEJEUNE Edwige	LETORT Bruno
LIA Angela	LOYEN Christophe
MAGAIN Céline	MALENGREAU Thérèse

MANEYROL Benjamin	MARCHAL Jean-Marie
MARECHAL Frédéric	MAZZONIS DI PRALAFERA Stefano
MELI Max	NOISIEZ Pierre
RAKET Simon	REUMONT Jean-Yves
RONDAL Manuel	SEJNI Imen
SOUPART Emmanuelle	TODOROFF Todor
VAN HAEPEREN Thomas	VAN ROMPAEY Peter
VANHALST Olivier	VECCHIO Gretalinda
WEISSMANN Daniel	WERY Sarah
WIEERS Nicolas	

Que les personnes ci-dessus peuvent valablement être désignées ;

Arrête :

Remplacé par A.M. 12-02-2021

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission des Musiques pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en musique classique, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de critique musical ou d'enseignant de la musique classique :		
	Isabelle BODSON	Margaret HERMANT
	Sabine de VILLE	/
	Emmanuelle SOUPART	Catherine JANSSENS
	Marine FALQUE-VERT	Vincenzo CASALE
	Michel BERO	Sophie GOSSELIN
	Daniel WEISSMANN	/
	Philippe GERARD	/
	Jean-Marie MARCHAL	Nicolas ACHTEN
2° en qualité d'experts en musique contemporaine, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musique contemporaine, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes :		
a) musique purement instrumentale et vocale :	Thérèse MALENGREAU (a)	Anne-Gabrielle LIA-ARAGNOUET (a)
	Claude LEDOUX (a)	Benjamin MANEYROL (a)
	Thomas VAN HAEPEREN (a)	Vincent HEPP (a)
b) musique mixte :	Sarah Wery (b)	Claire BOURDET (b)
	Stijn BOEVE (b)	/
	Elisabeth ANDERSON (c)	/
	Bruno LETORT (c)	Todor TODOROFF (c)

c) musique électroacoustique et acousmatique :	Annette VANDE GORNE (c)	Marie-Jeanne WYCKMANS (c)
3° en qualité d'experts en musiques actuelles, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musiques actuelles, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes :		
a) jazz :	Julie BISSOT (a)	Jean-Pierre GOFFIN (a)
	Marie-Christine JOTTARD (a)	Angela LIA (a)
b) chanson, en ce compris la chanson pour enfants :	Christophe LOYEN (b)	/
	Céline MAGAIN (b)	Florent LEDUC (b)
c) musiques traditionnelles ou du monde :	Emmanuelle GREINDL (c)	Frédérique DAWANS (c)
	Peter VAN ROMPAEY (c)	Nicolas WIEERS (c)
d) pop/rock :	Frédéric MARECHAL (d)	Edwige LEJEUNE (d)
	Gretalinda VECCHIO (d)	Camille MORTIER (d)
e) hip hop :	Imen SEGNI (e)	Simon RAKET (e)
	Anthony CONSIGLIO (e)	Max MELI (e)
f) musiques électroniques :	Cyrille de HAES (f)	Jean-Yves REUMONT (f)
	Pierre NOISIEZ (f)	/
	Alix HAMMOND-MERCHANT	Alexandre DAVIDSON
	Olivier VANHALST	Camille LEFEVRE

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 5 août 2020.

B. LINARD